



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
M 32 024 01 04
B.P. 2156 - DAKAR
Email: insep@univ-anta.diof.sn

Institut National Supérieur
de l'Éducation Populaire et du Sport
INSEPS
Dossier Admis N° 68

Dakar, le 22 AOUT 2020

Le Recteur de l'UCAD

27 AOUT 2020

TESTS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE LICENCE EN SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT JEUNESSE ET LOISIR (STAPSJL) DE L'INSEPS

(Session de Novembre 2020)

L'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar, organise du **mercredi 11 novembre au lundi 30 novembre 2020**, des tests d'admission en première année de la Licence en Sciences et Techniques de l'Activité physique et du Sport, Jeunesse et Loisir (STAPSJL).

La licence STAPSJL sera organisée suivant trois (3) parcours :

- | | |
|---|-----------|
| - Parcours Education Motricité (Education Physique) | 35 places |
| - Parcours Management du Sport | 15 places |
| - Parcours Animation socio-éducative | 20 places |

Ces tests sont réservés aux titulaires du baccalauréat 2020 et 2019. Les candidats doivent être âgés de 24 ans, au plus, au 31 décembre 2020. Les candidats au baccalauréat de 2020 peuvent postuler sous réserve de l'obtention de leur diplôme.

I. INSCRIPTION DES CANDIDATS

Les demandes d'inscription sont reçues au secrétariat de l'INSEPS jusqu'au samedi **31 octobre 2020 à 12 heures**.

Le dossier de candidature est composé de :

- une fiche d'inscription précisant l'ordre de préférence entre les trois (3) parcours ;
- un certificat de visite et contre-visite ;
- une attestation de réussite au baccalauréat ;
- un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) ;
- une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- un Curriculum Vitae relatif au vécu sportif du candidat ;
- un reçu de versement de la somme de dix mille francs (10 000 F) représentant les frais de dossier.

NB : Les justificatifs du niveau de pratique sportive (photocopie de la licence fédérale, attestation de sélection ou de palmiers délivrée par la fédération de sa spécialité sportive) pour les candidats sportifs doivent être fournis

II. NATURE DES EPREUVES

Deux séries d'épreuves sont prévues :

A. Une première série d'épreuves subie par l'ensemble des candidats comprenant trois (3) tests de terrain notés chacun de 0 à 20 affectés du coefficient 1 :

1. Test de course navette ou Luc-Léger (endurance-résistance) ;
2. Test de vitesse (100 m) ;
3. Test de quintuple saut (puissance-coordination) ;

B. Une deuxième série d'épreuves subie par les seuls candidats ayant obtenu un total d'au moins 60 points sur 120 à la première série et comprenant :

1. Une épreuve de français : (durée 2H ; coefficient 1) ;
2. Une épreuve de sciences naturelles portant sur la biologie humaine (durée 1 h 30 min ; coefficient 1) ;

III. ORGANISATION DES TESTS

Les tests auront lieu à l'INSEPS sous le contrôle des professeurs de l'institut.

IV. CONDITION D'ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en Licence 1, tout candidat devra nécessairement satisfaire à la visite médicale organisée à l'INSEPS avant le début de l'année universitaire 2020-2021.

L'orientation dans les différents parcours sera déterminée par le classement aux tests d'entrée et les choix effectués par ordre de préférence par le candidat dans la fiche d'inscription déposée dans son dossier de candidature.

NB : Les candidats sont informés que le recrutement par la Fonction Publique n'est plus automatique.

Le Recteur


Le Recteur
Président du Conseil de l'Université
L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE